



**ARRÊTÉ n° ART/2026-07/V**  
**portant réglementation en matière de circulation et de stationnement - Place de l'Eglise**

**Le Maire de la Commune de DETTWILLER**

VU les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article R 411-8 du Code de la Route,  
VU l'article R 610-5 du Code Pénal,  
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la demande de M. Albert GENIN, Président de l'association La Ligue de l'Espoir souhaitant organiser un marché nocturne le vendredi 21 août 2026,

**CONSIDERANT** que le marché nocturne prévu le vendredi 21 août 2026 se déroulera Place de l'Eglise,

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation, afin de préserver la sécurité publique,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement et la circulation seront interdits Place de l'Eglise, le vendredi 21 août 2026 de 12h00 à 00h00, selon les matérialisations, sauf exposants du marché, véhicules des services techniques et véhicules de secours.

**Article 2 :** La délimitation et les signalisations réglementaires correspondantes seront mises en place par les services techniques de la Commune.

**Article 3 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise

- \* au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Saverne
- \* au Commandant - Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- \* à la police municipale de Saverne,
- \* au SIS 67
- \* au SMUR de Saverne
- \* à M. Albert GENIN, organisateur du Marché nocturne,
- \* à Mme Aline ZILLER, Directrice du Multi accueil,
- \* à Mme Martine BOSSER, Directrice du périscolaire,
- \* à Monsieur HEINTZ Pascal, service technique,



Fait à Dettwiller, le 13 février 2026  
Le Maire, Pascal BOEHM